

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Paris, le 2 Octobre 1840

Direction
du Personnel.

Bureau
des officiers
de Marine.

Le Roi, Monsieur, a bien voulu, par
une Ordonnance du 30 bre 1840 vous
conférer le grade de Lieutenant de Vaisseau
auquel vous appelais l'ancienneté de vos
services. C'est avec plaisir que je vous
annonce l'avancement qu'il a plu à
Sa Majesté de vous accorder et je ne
doute pas que vous ne cherchiez à le
justifier par de nouvelles preuves de zèle
pour son service.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine et des Colonies.

B^{on} Roupin

A M^r Perabo (F. de Paule, Em. P. J. Autoum) Lieutenant de Vaisseau.